

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 23 (1976)  
**Heft:** 6

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

se font verser leur traitement sur un compte de banque ou sur un compte chèque postal et favorisent ainsi le paiement sans numéraire.

### Dans le domaine de l'organisation,

la section POA élabore notamment des projets de rationalisation à court et moyen terme se rapportant à la division de l'instruction (relevé, à l'aide des ordinateurs de bureau, des informations très nombreuses concernant le personnel et les coûts) et à la section du matériel (modernisation de toute la gestion des stocks). Le but de ces mesures urgentes consiste à faciliter l'accès aux éléments de décision constamment nécessaires pour garantir, entre autres, les futurs moyens financiers destinés à l'acquisition du matériel et aux cours.

De plus, la section POA a pour tâche permanente d'examiner périodiquement dans l'administration ainsi que dans les ateliers et entrepôts de l'office les structures d'organisation et le déroulement du travail en vue de leur utilité.

### Le service des finances

doit veiller essentiellement à ce que les crédits indispensables à l'OFPC (en moyenne, plus de 200 mio de francs) soient inscrits au budget annuel de la Confédération et affectés à leur destination après avoir été approuvés par les Chambres fédérales. A cela s'ajoute une autre tâche considérable, à savoir la gestion financière particulièrement importante à l'heure actuelle (gestion planifiée en principe pour une durée de trois ans). D'ordinaire, la rubrique la plus importante figurant au budget et dans le compte général concerne les dépenses pour l'acquisition de matériel (environ 50 mio de francs par année) et pour la construction d'abris (environ 130 mio de francs par année).

En plus de ces tâches primordiales, le service des finances est chargé de gérer la caisse de l'Office fédéral, de traiter les questions se rapportant aux décomptes des voyages de service et aux factures de matériel établies pour les cantons, communes et établissements.

### Le groupe «immeubles et exploitation»

comprend les ressorts «immeubles» (besoins de locaux, surveillance du taux d'occupation, entretien, parcs à voitures, etc.), «véhicules à moteur» (acquisition et entretien), «imprimés» ainsi que «matériel et machines de bureau».

### Immeubles

Sous le signe de la récession fortement ressentie dans le secteur de la construction, des travaux de rénovation et d'entretien devenus nécessaires depuis longtemps sont entrepris dans un certain nombre de bâtiments appartenant à la Confédération. Parmi ces bâtiments se trouvent également des immeubles de notre office. On ne cesse de vouer une attention particulière à l'occupation rationnelle des bureaux, locaux de cours, ateliers et entrepôts de notre office. Vu le nombre restreint des places de stationnement dont disposent nos agents pour parquer leurs véhicules à moteur privés, l'attribution de celles-ci est effectuée en fonction de la distance que doivent parcourir les intéressés de leur domicile à leur lieu de travail et également en raison d'éventuelles liaisons assurées par des moyens de transport public.

### Véhicules à moteur

L'OFPC dispose actuellement de 17 véhicules à moteur (14 automobiles et 3 véhicules utilitaires) dont 13 – soit la plus grande partie – sont au service de la division de l'instruction et de la section du matériel. Chaque année, ces véhicules effectuent 260 000 km. A ce propos, il y a lieu de relever que ces dernières années, on n'a dû enregistrer aucun accident grave, mais seulement quelques accidents bénins. Dans l'intérêt de la sécurité routière et de la durée de fonctionnement des véhicules, on prête une grande

attention à leur entretien. Les travaux y relatifs sont effectués par les parcs des automobiles de l'armée (PAA).

### Imprimés

La plupart des grandes commandes d'imprimés sont exécutées par l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, et cela selon le programme d'impression à lui soumettre périodiquement. Chaque année, ce programme exige en moyenne 0,4 million de francs; il est élaboré sur la base d'une étude prévisionnelle à long terme. La part la plus importante de ce programme revient aux imprimés destinés à l'instruction (règlements, moyens d'enseignement, etc.).

La centrale d'impression appartenant à notre office exécute les commandes petites et moyennes. Son besoin en matériel s'est élevé en 1975, par exemple, à 33 000 clichés pour rétroprojecteurs, 7500 plaques d'impression offset, 70 000 feuilles de photocopies, plus de 2 millions de feuilles de papier offset, pour ne citer que les chiffres les plus importants.

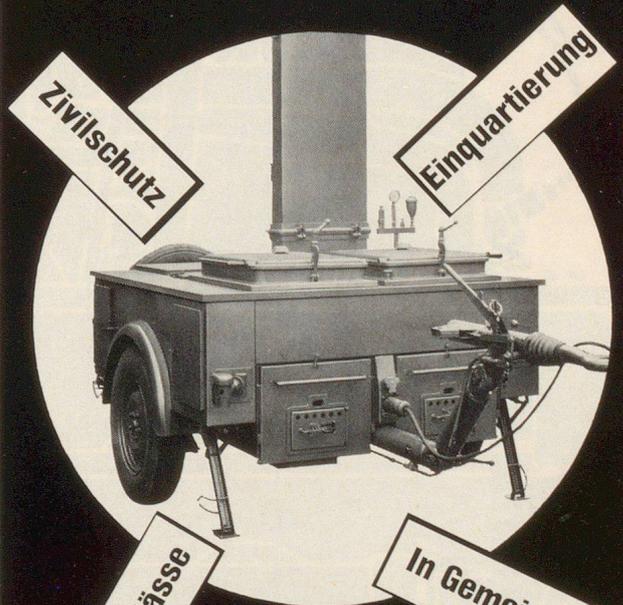
### Matériel et machines de bureau

L'ensemble du matériel, mais surtout le nombre considérable de machines (machines à écrire et à calculer, etc.) représente une valeur respectable (env. 1,5 mio de francs) et doit être surveillé et entretenu soigneusement. L'acquisition du mobilier et des machines se fait par l'entremise de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel et de la Direction des constructions fédérales.

### Remarques finales

Nous espérons avoir donné au lecteur un aperçu – bien incomplet, nous en sommes conscients – de l'activité d'un «service des arrières» de l'OFPC. Dans le cas présent, il s'agit d'une activité qui est peu connue à l'extérieur, mais qui, pour des raisons faciles à comprendre, est d'une grande importance à l'intérieur de l'office.

**Die bewegliche  
energieunabhängige  
Feld- und Zivilschutzküche**



**Zivilschutz**  
**Einquartierung**  
**In Gemeinden**  
**Grossanlässe**

**A. Haari AG**  
Abt. Zivilschutz

Falkenstr. 14, 8008 Zürich, Tel. 01/47 14 37/47 59 41